

De: SGC ROMORANTIN DEPENSES <sgc.romorantin-lanthenay.depenses@dgfip.finances.gouv.fr>
Envoyé: lundi 13 juillet 2026 11:56
À: mairie-monhousurbievre@wanadoo.fr
Objet: instance mandats BM 34 ORANGE BUSINESS BC 63200

Bonjour madame,

merci de rattacher au mandat 307 le contrat NK14711 svp, le montant du loyer sur la délibération est fixé à 62.33HT , contradictoire avec le loyer sur échéancier ORANGE 62.94HT.

cordialement.

--



Thierry MARMONIER
SGC de Romorantin-Lanthenay
Service Depenses
Pole Marchés

02 54 95 35 20
06 14 87 03 11



Adoptez l'éco-attitude.

N'imprimez ce mail que si c'est vraiment nécessaire

ANNULE ET REMPLACE LA DECISION RECU EN PREFECTURE LE 20/01/2026

DEPARTEMENT DE LOIR & CHER
COMMUNE DE MONTHOU SUR BIEVRE 41120

DECISION DU MAIRE
PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

DECISION 2025-23

Nature de l'acte : 1. Commande publique 1.1 Marchés Publics

Objet : Décision portant sur un contrat d'abonnement télécom – ORANGE BUSINESS

Le Maire de la Commune de Monthou-sur-Bievre,

Vu le code Général des Collectivité Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-03-15, par laquelle le maire a reçu délégation de compétences du Conseil Municipal.

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 24 avril 2014 autorisant le Maire à "prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant n'excédant pas le seuil de 15 000€ ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget".

CONSIDERANT la nécessité de renouveler les contrats d'abonnement télécom pour les sites de la mairie, groupe scolaire et salle des fêtes.

CONSIDERANT les offres reçues de Orange Business et Rex Rotary

Après analyse des offres,

DECIDE

Article 1 : de passer commande auprès d'Orange Business, 38 rue des coutures, 14000 CAEN, afin de renouveler les contrats d'abonnement télécom pour les sites de la mairie, groupe scolaire et salle des fêtes, à savoir :

- mairie, engagement 3 ans, abonnement mensuel : **131.55€ HT 157.86€TTC**
- cybersécurité, engagement 5 ans, abonnement mensuel : **62.94€ HT 75.53€TTC**
- groupe scolaire, engagement 2ans, abonnement mensuel : **156.00 € HT 187.20€TTC**
- cantine/bibliothèque, engagement 2ans, forfait mobile mensuel : **25.20 € HT 30.24€TTC**
- salle des fêtes, engagement 1 an, abonnement mensuel : **55.00 € HT 66.00€TTC**
- opérateur de télécom : Orange Business

Article 2 : de signer le devis correspondant et toutes les pièces relatives à cette décision.

Article 3 : la présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire,

Article 4 : ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher,
- ORANGE BUSINESS.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa prochaine séance de la présente décision.

Fait à Monthou-sur-Bievre. le 17 juillet 2026
Le maire Eric JAHAN



Acte certifié exécutoire compte tenu de sa
télétransmission en Préfecture de Loir-et-Cher
le : 17/07/2026
et publication en ligne : 17/07/2026
Eric JAHAN, Maire

Rue de la Charmille - 41120 Monthou-sur-Bievre - 02 54 44 11 00
Messagerie

Avis de réception en préfecture
041-214101453-20260717-DEC2025-23AR-AI
Date de télétransmission : 17/07/2026
Date de réception préfecture : 17/07/2026

